

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 4 Octobre 2022 ;
- Vu la finalisation et la signature d'un contrat d'objectifs avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans lequel la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance s'engage dans une démarche en faveur de la prévention des déchets et du développement de l'économie circulaire ;
- Vu la délibération n° 23-0308 du 23 juin 2023 de la Commission permanente du Conseil régional approuvant les termes du Contrat d'Objectifs ;
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'est engagée à lancer une étude de caractérisation des ordures ménagères dans le cadre du programme d'actions du Contrat d'Objectifs ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de la Région SUD ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

L'opération vise à la réalisation d'une campagne de caractérisation des déchets sur les ordures ménagères résiduelles et sur les bennes d'encombrants des déchetteries du territoire de la Communauté d'Agglomération Gap - Tallard - Durance, suivies d'une analyse des résultats.

Les caractérisations seront réalisées selon les normes AFNOR en vigueur sur des échantillons variées en fonction du mode de collecte et de secteurs géographiques.

Les résultats de l'analyse des caractérisations serviront de référence pour l'année zéro au futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, permettant ainsi de voir l'impact au fil du temps des différentes actions mises en place.

Article 2 : Coût

Le coût global de la réalisation d'une campagne de caractérisations des déchets ménagers est estimé à environ 29 952,00 TTC.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de la Région SUD, selon le plan de financement suivant :

	Montant TTC	Taux
RÉGION	14 976,00 €	50,00 %
AUTOFINANCEMENT	14 976,00 €	50,00 %
TOTAL	29 952,00 € TTC	100,00 %

Article 4 : Modalités

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de la Région SUD.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 7 décembre 2023

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : **26 DEC. 2023**
Publié ou notifié le : **26 DEC. 2023**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_12_92
Objet :	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE CAMPAGNE DE CARACTERISATION DES DECHETS MENAGERS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20231226-D2023_12_92-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20231226-D2023_12_92-AI-1-1_0.xml	text/xml	918 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3529.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20231226-D2023_12_92-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	58.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	26 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 décembre 2023 à 17h04min16s	Reçu par le MI le 2023-12-26

